

**EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-BERNARD
Du 15 MARS 2011 à 19h30**

Etaient présents : B. BALAY, MMES C. AGUETTANT, J GUERRIER, R. TRONCY, E. VAGINET, MM J. BARTHOMEUF, F. BLOCH, P. BIDON, M. BONGIRAUD, J-P GRANGE, M. MOREL, M. PATAY, G. THOME, A. REBAUD.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : A. REBAUD

Convocation faite le : 8 MARS 2011

publiée le : 8 MARS 2011

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2011 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté.

I – LOGO DE LA COMMUNE ET NOUVEAU SITE INTERNET

- Nouveau site internet de la commune :
 - M. BONGIRAUD présente le nouveau site internet de la commune, hébergé sur campagnol.fr (mis en place par l'Association des Maires Ruraux de France). Le basculement de l'ancien site web de la commune vers ce nouveau site se fera progressivement.

- Logo de la commune :

Sylvie CHASSAGNE spinosienne et graphiste, a travaillé sur l'élaboration d'un logo pour la commune.

Elle présente au conseil le logo qu'elle a réalisé, et explique ses choix. Elle voulait marquer l'entrée du village par le pont, la traversée de la Saône. Le village se caractérise par ses bâtiments anciens : l'Eglise, le Château, et sa douceur de vivre pour les spinosiens.

Le Maire demande à M. BONGIRAUD de transmettre aux conseillers municipaux le logo pour recueillir leurs remarques. Une nouvelle réunion avec S.Chassagne sera organisée pour faire la synthèse.

II – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'UR BANISME

Il a été procédé à une mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de SAINT-BERNARD (Ain) en vue de rectifier deux erreurs matérielles concernant :

- la rédaction de l'article UB 1 du règlement du PLU, en vue d'autoriser dans la zone UBax la construction d'annexes aux bâtiments existants ;
- le tracé des Espaces Boisés Classés pour une parcelle située en zone UP.

Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs ont été mis à la disposition du public à la mairie de SAINT-BERNARD (01600), du 1^{er} février au 4 mars 2011 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Considérant qu'aucune observation n'a été consignée par le public dans le registre.

Après en avoir délibéré, à quatorze voix POUR, zéro voix CONTRE et zéro ABSTENTION, le conseil **DECIDE D'APPROUVER** la modification simplifiée n°1 du PLU.

III – ELECTION DELEGUE SUPPLEANT SleA

Le conseil municipal décide d'élire un délégué suppléant . Est élu au premier tour et à l'unanimité : M. Michel BONGIRAUD

Il est rappelé que le délégué titulaire au SleA est M. Jean BARTHOMEUF.

IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

JP GRANGE présente les orientations budgétaires pour 2011.

Concernant l'évolution des ressources pour les années futures, on doit prendre en compte le gel des dotations et subventions alors que nous désirons poursuivre nos investissements

Il faut donc trouver de nouvelles ressources. Nos taux d'imposition locaux n'ont pas été modifiés depuis 2006.

Le conseil municipal se prononce pour une hausse du taux des impôts de 2,5 %. Le budget sera préparé avec cette augmentation mais au vu des conseils de la trésorerie les taux ne seront arrêtés qu'au moment du vote du budget.

Le conseil analyse les investissements proposés précédemment au conseil municipal du 15 février dernier, et discutent de l'opportunité de certaines dépenses :

Projet de Budget d'Investissement 2011

Le montant total des investissements nouveaux pour 2011 s'élèverait à 296 426 € (soit 347 773 € avec les reports).

Le budget primitif pour 2011 sera voté le 12 avril prochain.

V – MODIFICATION DUREE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Maire propose au Conseil de modifier la durée des concessions attribuées dans le cimetière.

La commune accordera dans le cimetière des concessions de 30 ans dont le tarif reste inchangé :

- 382 € pour 2 mètres carrés
- 763 € pour 4 mètres carrés

Et des concessions de 15 ans dont le tarif sera :

- 191 € pour les 2 mètres carré
- 382 € pour les 4 mètres carrés

Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence. Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE d'approuver la modification de la durée des concessions ainsi présentée.

VI – DESIGNATION AVOCAT

CONSIDERANT qu'un arrêté d'opposition à la déclaration préalable déposée par M. Jean-François BOUCHEMOUSSE a été pris le 1^{er} mars 2011,
CONSIDERANT que Monsieur Jean-François BOUCHEMOUSSE a déposé un recours gracieux à l'encontre de cette décision, notifié à la commune par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 9 mars 2011.
CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire.

Le conseil DECIDE, à l'unanimité de désigner Maître Pierre LAVIROTTE, avocat à LIMAS (69400), afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. L'Avocat assurera une mission de conseil et d'assistance dans l'instruction du recours gracieux.

VII – FONCTIONNEMENT DU FUTUR RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA SAONE VALLEE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ADOPTER les propositions développées par Rose TRONCY, qui intégreront la charte de fonctionnement du réseau des bibliothèques de la Saône Vallée.

VIII – PECHE A LA CARPE DE NUIT

Le Maire informe le conseil de l'organisation sur la commune des manches qualificatives du Championnat de France de pêche à la carpe pour la Région Rhône-Alpes du mercredi 25 mai au dimanche 29 mai 2011 inclus.

IX– SYNDICAT HYDRAULIQUE – BASSIN DE RETENTION

Le Maire rappelle que dans le Plan Local d'Urbanisme adopté le 7 septembre 2010, est prévu la réalisation d'un bassin de rétention dans le secteur de la Bruyère, afin de résoudre le problème hydraulique de gestion des eaux pluviales dans ce secteur. Le PLU a défini et réservé les espaces non constructibles pour la réalisation de cet équipement, concernant les parcelles AD 18, 19, 27, 26, 73, 67, 39, 34, 33, 31, 30, 29, et 28.

La création de ce bassin deviendra de la compétence du Syndicat Hydraulique, dont la commune est membre.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et notamment de l'article L. 111-10, un sursis à statuer pourra être opposé à tout projet de travaux, de

construction ou d'installations susceptibles de rendre plus onéreuse l'exécution des travaux publics.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'AUTORISER le Syndicat Hydraulique à réaliser la vidange du bassin au niveau du Chemin du Bois, à charge pour la commune de prolonger la canalisation d'eaux pluviales.

Le Maire indique que l'entretien du bassin de rétention sera de la compétence du Syndicat Hydraulique.

X – QUESTIONS DIVERSES

A – SBI Express n°13

M. BONGIRAUD rappelle que le 15 mars était initialement le dernier délai pour recevoir les articles.

B – Contrats de Téléphonie

C – Débit internet

D – Le stationnement des cars devant l'Ecole

E – Manifestations

- le 20/03 : le cross de Saint-Bernard organisé par le Sou des Ecoles
- le 02/04 : les Parcours du Cœur de Saint Bernard à Massieux

G – Prochains Conseils Municipaux

Les prochains conseils municipaux sont fixés au :

- 12/04 (vote du Budget 2011) ;
- 10/05
- 07/06
- 05/07

H – Facebook

E. VAGINET indique aux conseillers que Anim' St Bernard et Spinos'Animation sont sur Facebook. Cela permettra à Mme G. ROSIER d'atteindre plus largement les jeunes pour participer aux activités organisées.

I – Conseil d'Ecole

R. TRONCY indique qu'elle a proposé au Conseil d'Ecole de ce soir de mettre en place un pedibus, pour que les enfants puissent aller à l'école à pied en toute sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.
